

Séance du conseil municipal du 12 février 2020

PRÉSENTS : TORCK Chantal • MONNOT Bruno • COLSON Sylvie • PATENAT Sophie (arrivée à 19h05, n'a pas pris part au vote de la 1^{ère} délibération) • BELTRAMELLI Didier • COURTOIS Michel • BORDE Aline • CAMUS Jacky • QUINARD Jacky • PONSOT Danièle • JANET Alain • VILMONT Françoise • MASUYER Sylvie • REBY André

ABSENTS EXCUSÉS : FERRAROLI Noémie (pouvoir à TORCK Chantal, n'a pas pris part au vote du compte administratif) • RYON Florence • GUILLAUMONT Jeanine (pouvoir à JANET Alain)

ABSENTS : DUPERRIER Bernard • ROUSSEY Pascal

SECRETARIE : Sylvie COLSON

COMPTE-RENDU

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE** :
dressé pour 2019 par le trésorier Mme Marie-José VISCO :

Voté à l'unanimité

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE** :
examen et vote du compte administratif présenté par Madame le Maire :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		1 546 986.84	483 706.23		483 706.23	1 546 986.84
Opération de l'exercice	1 630 947.40	1 521 306.55	1 479 650.70	867 052.72	3 110 598.10	2 388 359.27
TOTAUX	1 630 947.40	3 068 293.39	1 963 356.93	867 052.72	3 594 304.33	3 935 346.11
Résultats de clôture		1 437 345.99	-1 096 304.21			341 041.78
TOTAUX CUMULES		1 437 345.99	-1 096 304.21			341 041.78
RESULTATS DEFINITIFS		1 437 345.99	-1 096 304.21			341 041.78

Voté à l'unanimité (Madame le Maire ne prend pas part au vote).

- **AFFECTATION DU RESULTAT** :
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte R002 341 041.78 €
Affectation au compte 1068 1 096 304.21 €

Voté à l'unanimité.

- **BUDGET PRIMITIF 2020** :
Dépenses et recettes de Fonctionnement : 1 724 193.78 €
Dépenses et recettes Investissement : 1 965 863.21 €

Voté par 15 voix pour et 1 abstention.

➤ **INDEMNITES DE CONSEIL 2019 AU TRESORIER :**

Les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires sont accordées au taux de 100 % par an à Madame Marie-José VISCO, Receveur municipal à compter du 1^{er} septembre 2019.

Voté à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE :**

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération N°2019-047 qui avait été prise par erreur, concernant un agent qui peut bénéficier d'une année supplémentaire à la date du 28/11/2019 pour cotiser à la CNRACL et non à l'IRCANTEC.

Voté à l'unanimité.

➤ **CLASSE ULIS :**

Le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Petit-Noir pour l'année scolaire 2019-2020.

Voté à l'unanimité.

➤ **SUBVENTIONS :**

- **AMICALE DES DONNEURS DU SANG :**

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 200€.

Voté à l'unanimité.

- **SECOURS POPULAIRE :**

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 700€.

Voté à l'unanimité.

- **TONGUES JOVIALES :**

Le conseil municipal pour les 20 ans des Tongues joviales décide d'attribuer la somme de 2 000€.

Voté à 15 voix pour (Mme PONSOT ne prend pas part au vote).

➤ **TARIF POUR LE REMBOURSEMENT DE DEGATS DANS LES SALLES COMMUNALES LORS DES LOCATIONS ET LES PRETS :**

En cas de dégradation ou de bris de matériel dans une salle communale louée ou prêtée, le Conseil Municipal décide de facturer à l'utilisateur le montant des dommages à leur valeur de remplacement au jour du constat.

Voté à l'unanimité.

➤ **SIDEC 6^{ème} TRANCHE TRAVAUX RVS :**

Le conseil décide de valider l'avant projet du SIDEC pour la 6^{ème} tranche des travaux de Remplacement Vétusté Sécurité (RVS) pour un reste à charge de 19 078.24 €.

Voté à l'unanimité.

➤ **SIDEC ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le conseil municipal approuve l'avant projet de réfection de l'éclairage public Faubourg Saint-Jacques pour un montant de : 4 232.95€.

Voté à l'unanimité.

➤ **BÂTIMENTS :**

Le chauffage de l'église doit être changé, mais pour le moment aucune des propositions n'est satisfaisante. D'autres éléments pour aider à la prise d'une décision doivent parvenir prochainement. Notamment des explications concernant le tarif jaune qui serait nécessaire pour l'installation d'un chauffage électrique d'une puissance supérieur à 36 Kva.

L'éventualité d'une chaudière gaz condensation à air soufflé est aussi à l'étude.

Les installations électriques dans l'église doivent aussi être remises aux normes, ainsi que la sonorisation qui date de 2002.

A la mairie une poutre sous la toiture datant de 1898, est très abimée et sera remplacée rapidement.

Suite à la vérification par la sté SOCOTEC des bâtiments du football, La buvette et les anciens vestiaires ne sont plus du tout aux normes au niveau de l'électricité, nous devons donc procéder à la remise aux normes.

➤ **ECOLES :**

Les enfants sont très satisfaits des tableaux numériques qui viennent d'être installés dans l'école élémentaire. Le conseil d'école de la maternelle aura lieu après les vacances d'hiver et celui de l'école élémentaire le 13 février.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Les locations des salles pour l'année 2019 ont rapporté 26 247 €.

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochain.

Par ailleurs on nous signale que des blaireaux font des ravages dans la digue entre les deux anciennes maisonnettes SNCF.

Ouverture de séance : 19H

Clôture de séance : 20H30



Le Maire,
Chantal TORCK